

**Econocom Group SE**

*Société européenne cotée*

*Siège : Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles*

*Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)*

(ci-après la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES TENUE LE 19 MAI 2020**

**Bureau**

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Bruno GROSSI (le "**Président**").

Le Président désigne Antoinette ROCHE comme secrétaire de l'assemblée et scrutateur.

**Exposé préalable du Président concernant les circonstances extraordinaires actuelles (Crise du Corona)**

Le Président déclare que le conseil d'administration a décidé le 14 avril 2020, vu les circonstances actuelles (Crise du Corona), conformément à l'article 6 de l'Arrêté royal numéro 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (l'"**Arrêté Royal Covid-19**"), que les actionnaires peuvent uniquement voter à distance (vote par correspondance), en combinaison avec le vote par procuration qui doit être donné à Monsieur Bruno GROSSI, à condition que lesdites procurations contiennent des instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de décision figurant à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration a également décidé que seules des questions écrites peuvent lui être posées. L'assemblée peut être suivie par appel audio, via un accès à une plateforme de communication. Les réponses aux questions écrites sont données oralement pendant cette session en direct.

Ces mesures précitées ont été annoncées dans la convocation, sur le site internet de la Société et par voie de communiqué de presse du 17 avril 2020. Les modalités précises de participation à l'assemblée par appel audio ont été communiquées individuellement par e-mail à chaque actionnaire ayant rempli les formalités de participation à l'assemblée.

## **Composition de l'assemblée**

### **Actionnaires**

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires, assistant par procuration à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, ainsi que les procurations et attestations relatives à la détention de titres dématérialisés à la date d'enregistrement, resteront annexés au présent procès-verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

### **Administrateurs et commissaire**

Les administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation. Le commissaire a été convoqué conformément aux articles 7:127 et 7:132 du Code des sociétés et des associations. Monsieur Alexis Van Bavel, représentant le commissaire PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL, assiste à l'assemblée.

## **Exposé du Président**

- I. Le Président expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour :
1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2019 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.
  2. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2019.
  3. Approbation de l'affectation du résultat.
  4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.
  5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.
  6. Renouvellement de mandats d'administrateurs.
  7. Proposition de nomination d'Econocom International BV en qualité d'Administrateur
  8. Approbation du rapport de rémunération.
  9. Autorisation d'octroyer un maximum 2.200.000 actions gratuites dans le cadre d'un plan d'intéressement (sous la forme d'un plan d'AGA) en faveur de dirigeants de la société et d'octroyer une rémunération variable à des administrateurs exécutifs et autres dirigeants de la

société dont les conditions et modalités dérogent aux exigences de l'article 7:91 du Code des sociétés et associations.

## 10. Pouvoirs.

### II. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans :

- Le *Moniteur belge* du 17 avril 2020,
- Le journal *La Libre Belgique* du 17 avril 2020, et
- Le journal *De Morgen* du 17 avril 2020.

Exceptionnellement, en raison de la Crise du Corona et conformément à l'article 6, §6 de l'Arrêté Royal Covid-19, les convocations n'ont pas été communiquées par lettre ordinaire, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom et au commissaire mais elle leur a été envoyée par e-mail (si une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle).

Le texte de la convocation ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société (<https://finance.econocom.com>) à partir du 17 avril 2020.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).

### III. Il existe actuellement 245.380.430 actions, sans désignation de valeur nominale. Il résulte de la liste des présences ci-annexée (Annexe 2) que 148.115.909 actions sont représentées. Chaque action donne droit à une voix.

Le Président constate que les droits de vote attachés à 27.416.274 actions étaient suspendus à la date d'enregistrement comptable, le 5 mai 2020, à vingt-quatre heures (heure belge), soit du fait que ces actions étaient détenues en nom propre par la Société, soit du fait qu'elles étaient représentatives d'actions anciennement au porteur, actuellement en dépôt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, conformément aux dispositions légales en la matière.

Le Président constate que seules les 217.964.156 actions pour lesquelles les droits de vote n'ont pas été suspendus doivent être prises en compte pour le calcul du quorum de présence, conformément à l'article 7:140 du Code des sociétés et des associations.

Le Président constate également que plusieurs actionnaires représentant ensemble 104.742.176 actions ont voté par correspondance.

Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal (Annexe 3).

### IV. Conformément à l'Arrêté Royal Covid-19, un mois avant l'assemblée générale, les actionnaires, qui en ont fait la demande et qui sont en droit de les recevoir, ont pu prendre connaissance, des comptes annuels ainsi que des pièces et rapports dont question à l'article

7:148 du Code des sociétés et des associations qui leur ont été envoyé électroniquement. Ces documents ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société.

- V. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

### **Constatation de la validité de l'assemblée**

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

### **Résolutions**

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

#### **Résolution 1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2019 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**

L'assemblée générale dispense le Président de lire le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires, ainsi que celui relatif aux comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2019 (*Annexe 4*). L'assemblée générale dispense également le Président de lire les rapports du commissaire afférents aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 (*Annexe 5*). Les actionnaires ont en effet eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports avant l'assemblée générale.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée générale.

#### **Résolution 2. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2019**

L'assemblée générale a reçu communication des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019 tels qu'établis par le conseil d'administration (*Annexe 6*). Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2019 (134.743.474 voix "Oui", 94 344 voix "Non" et 0 voix "Abstention"). Par ailleurs, des actionnaires représentant 13.278.091 voix n'ont pas exprimé de vote sur ce point.

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 134.837.818
- La proportion du capital représentée par ces votes : 61,9%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 134.837.818.

**Résolution 3. Approbation de l'affectation du résultat**

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019 est de 19.145.675,57 euros.

L'assemblée générale marque son accord sur la répartition du résultat net tel qu'il résulte des comptes annuels et décide donc d'affecter les résultats de la manière suivante :

- au résultat reporté pour 19.145.675,57 euros.

Cette résolution est adoptée (133.434.910 voix "Oui", 1.402.908 voix "Non" et 0 voix "Abstention"). Par ailleurs, des actionnaires représentant 13.278.091 voix n'ont pas exprimé de vote sur ce point

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 134.837.818.
- La proportion du capital représentée par ces votes : 61,9%
- Le nombre total de vote valablement exprimés 134.837.818.

**Résolution 4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.**

L'assemblée générale des actionnaires décide, par un vote spécial, de donner décharge à l'ensemble des administrateurs de la Société pour leur gestion durant l'exercice écoulé, à savoir Monsieur Jean-Louis Bouchard, Monsieur Robert Bouchard, Madame Véronique di Benedetto, Monsieur Walter Butler, Monsieur Philippe Capron, Madame Anne Lange, Madame Adeline Challon-Kemoun, Monsieur Gaspard Dürreman, Monsieur Bruno Grossi, Monsieur Rafi Kouyoumdjian, Madame Marie-Christine Levet, Monsieur Jean Mounet, Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Cette résolution est adoptée (143.476.843 voix "Oui", 4.523.984 voix "Non" et 115.082 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

**Résolution 5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019**

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge au commissaire de la Société, PwC Réviseurs d'Entreprises scrl, représenté par Monsieur Alexis Van Bavel, pour son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée (147.963.698 voix "Oui", 37.129 voix "Non" et 115.082 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

**Résolution 6. Renouvellement de mandats d'administrateurs**

**Résolution 6.1. Renouvellement du mandat de Madame Adeline Challon-Kemoun en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2024, et constatation de sa qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.**

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Madame Adeline Challon-Kemoun en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024. Elle constate que Madame Adeline Challon-Kemoun se conforme aux exigences de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations et reconnaît en conséquence sa qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

Cette résolution est adoptée (111.657.546 voix "Oui", 36.458.363 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

**Résolution 6.2. Renouvellement du mandat de Madame Marie-Christine Levet en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2024, et constatation de sa qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.**

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Madame Marie-Christine Levet en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024. Elle constate que Madame Marie-Christine Levet se conforme aux exigences de l'article 7:87, §1 du Code

des sociétés et des associations et reconnaît en conséquence sa qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

Cette résolution est adoptée (147.846.637 voix "Oui", 269.272 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

**Résolution 6.3. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Philippe Roesch en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2024.**

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Philippe Roesch en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024.

Cette résolution est adoptée (113.251.589 voix "Oui", 34.864.320 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

**Résolution 7. Proposition de nomination d'Econocom International BV en qualité d'Administrateur**

L'assemblée générale décide de nommer la société Econocom International BV (représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard) en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale à tenir en 2024 ; cette nomination intervient en lieu et place du mandat de Monsieur Jean-Louis Bouchard, lequel prend fin à l'occasion de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée (119.917.926 voix "Oui", 28.197.983 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

**Résolution 8. Approbation du rapport de rémunération**

L'assemblée générale des actionnaires a pu prendre connaissance du rapport de rémunération (Annexe Z) et approuve le rapport de rémunération.

Cette résolution est adoptée (125.955.196 voix "Oui", 22.160.713 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909

- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909.

**Résolution 9. Autorisation d'octroyer un maximum de 2.200.000 actions gratuites dans le cadre d'un plan d'intéressement (sous la forme d'un plan d'AGA) en faveur de dirigeants de la société et d'octroyer une rémunération variable à des administrateurs exécutifs et autres dirigeants de la société dont les conditions et modalités dérogent aux exigences de l'article 7:91 du Code des sociétés et associations.**

L'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société :

- à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes à concurrence d'un maximum de 2.200.000 actions de la société, au profit de dirigeants et, le cas échéant, d'autres bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié du Groupe ECONOCOM.

Cette résolution est adoptée (139.979.578 voix "Oui", 8.136.331 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

- à fixer les conditions du plan d'intéressement (sous la forme d'un plan d'AGA) en vertu duquel les attributions gratuites d'actions visées ci-dessus pourront intervenir, ainsi que les bénéficiaires effectifs et les conditions d'attributions.

Cette résolution est adoptée (139.979.578 voix "Oui", 8.136.331 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

- à déroger aux exigences de l'articles 7:91 du Code des sociétés et des associations, pour la fixation de la rémunération variable et l'octroi d'actions ou options d'actions en faveur des administrateurs exécutifs existants et des autres dirigeants existants de la Société.

Cette résolution est adoptée (138.620.234 voix "Oui", 9.495.675 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

### **Résolution 10. Pouvoirs**

L'assemblée générale des actionnaires délègue (i) à chaque administrateur et directeur généraux de la Société, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux résolutions qui précèdent et (ii) délègue des pouvoirs au notaire instrumentant et à ses préposés, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts de la Société et aux fins d'assurer les diverses formalités. L'assemblée générale délègue en outre tous pouvoirs à Nicolas de Crombrughe, Alexandra Watrice ou tout autre avocat du cabinet NautaDutilh, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, afin de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des résolutions aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée (143.214.517 voix "Oui", 4.901.392 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 148.115.909
- La proportion du capital représentée par ces votes : 68%
- Le nombre total de vote valablement exprimés : 148.115.909

### **Fin de l'assemblée**

Le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires sur des points à l'ordre du jour ou sur des points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h40 heures.

### **Signatures**

DocuSigned by:  
**BRUNO GROSSI**  
04A0C54EAFF9420...

Bruno GROSSI  
Président

DocuSigned by:  
*Antoinette Roche*  
62A848C5AC934F1...

Antoinette ROCHE  
Secrétaire et scrutateur

### **Annexes :**

1. Publications et convocations à l'assemblée générale ordinaire
2. Liste des présences
3. Formulaire de vote par procuration et de vote par correspondance

4. Rapport de gestion du conseil d'administration et comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2019
5. Rapports du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019
6. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2019
7. Rapport de rémunération